



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du mardi 1^{er} mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le premier mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
24/02/2022	24/02/2022	19	10	14	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard		X	Mr GLADE Alain
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mme MONMAYRAN Michèle
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mr URUTY Eric		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard	X		
Secrétaire de séance	Mr PELLIZZARI Gérard		

Délibération n°2022-03-01-01

Résultat du vote 18 pour

Objet : Permis de végétaliser – Autorisation temporaire d’occupation du domaine public.

La commune est engagée dans une démarche de valorisation de la nature en ville et souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public, en s’appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants afin de :

- Participer à l’embellissement et à l’amélioration du cadre de vie des briatextois(es).
- Favoriser la nature et renforcer la biodiversité dans le village.
- Créer du lien social, partager son expérience.
- Permettre aux personnes de se réapproprier l’espace public, favorisant ainsi le respect de ce dernier.
- Créer des cheminements agréables et favoriser les déplacements doux.
- S’adapter au changement climatique : lutter contre les îlots de chaleur.

Le « permis de végétaliser » est une autorisation d’occupation temporaire du domaine public octroyé par la commune, à l’issue d’une étude de faisabilité. L’attribution de ce permis passera par la signature et le respect d’une charte de végétalisation qui synthétise les engagements réciproques de la ville et des administrés, commerçants, établissement scolaire et périscolaire, associations de Briatexte... intéressés par la démarche.

Un modèle de permis de végétaliser et la charte de végétalisation sont annexés au présent projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de la gratuité des autorisations d’occupation temporaire du domaine public, délivrées par la commune aux bénéficiaires, qui participent au développement de la nature en ville et répondent à un objectif d’intérêt public en installant et en entretenant des dispositifs de végétalisation.
- **APPROUVE** la charte de végétalisation qui synthétise les engagements réciproques de la ville et des bénéficiaires intéressés par la démarche.
- **APPROUVE** la convention-type de mise à disposition d’espace public accordant un permis de végétaliser.
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint délégué à signer les dites conventions et tous documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,
A. GLADE

